

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du compte administratif**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement**4 – L'état de la dette*1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2018. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2018 s'élèvent à 840 743,37€, les dépenses de fonctionnement 2018 à 420 640,44 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (420 102,93 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	137 882,63	Excédent reporté	305 222,99
Dépenses de personnel	238 238,06	Remboursement de charges	232,92
Atténuations de produits	843,15	Recettes des services	83 599,48
Dépenses de gestion courante	31 300,46	Impôts et taxes	225 887,18
Dépenses financières	8 102,08	Dotations et participations	207 647,93
Charges exceptionnelles	235,79	Recettes de gestion courante	17 692,62
Ecritures d'ordre entre sections	4 038,27	Recettes exceptionnelles	460,25
Total	420 640,44	Total	840 743,37

- c) La fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière) apporte 160 261,00 € à la commune.

- d) L'excédent reporté, les impôts et taxes et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (temps d'activité périscolaire, urbanisme...).

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.
Les recettes proviennent essentiellement de la réalisation d'un emprunt, de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA), des taxes perçues sur les permis de construire (taxe d'aménagement) et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département, de l'Etat et Tulle Agglo.
- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	110 124,69	FCTVA	15 727,39
Remboursement d'emprunt	79 737,43	Taxe d'aménagement	6 277,84
Frais d'études et d'insertion	7 512,00	Mise en réserves	104 492,69
Aménagements divers, acquisitions diverses	7 804,53	Subventions	56 754,96
Reprise des concessions et création d'un columbarium	38 135,25	Emprunts souscrits	150 000,00
Travaux de bâtiments, constructions	190 321,75	Ecritures d'ordre entre sections	4 038,27
Travaux à l'étang	2 796,00		
Total	436 431,65	Total	337 291,15

- c) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2018: il reste des dépenses engagées à mandater et des subventions à percevoir. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 32 148,00 € en dépenses et 25 790,00 € en recettes.
- d) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 468 579,65 € et la recette à 363 081,15 €.
L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 105 498,50 €). Il devra être couvert, en 2019, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.

4 – L'état de la dette au 31 décembre 2018

- a) Il reste sept emprunts en cours de remboursement.
- b) Le capital total restant dû s'élève à 358 968,72 €.



Le Maire,

RINGENBACH Daniel